

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre la F.A.P.E.H. et France Télécom
pour optimiser l'aide apportée aux Parents et Amis de Personnes handicapées

ENTRE

La F.A.P.E.H., Fédération des Associations des Agents de La Poste et de France Télécom,
Parents et Amis de Personnes handicapées

représentée par Gilbert Letellier, son Président,

Et

France Télécom

6, Place d'Alleray - 75505 PARIS Cedex 15

représentée par Jean-Marie Patillot, Directeur des Ressources Humaines de
France Télécom SA,

Une convention de partenariat est signée, pour le développement de l'aide apportée par la
F.A.P.E.H. et ses trois associations et l'entreprise.

PREAMBULE

L'investissement personnel et désintéressé de salariés de France Télécom est un atout
essentiel à l'action de la F.A.P.E.H. et de ses associations qui apportent leur concours
solidaire à des salariés de l'entreprise devant faire face à d'importants problèmes
psychologiques, financiers, juridiques et matériels.

Cet engagement bénévole implique que les associations fédérées par la F.A.P.E.H.,
notamment l'A.F.E.H. et ses sections, ne sont pas de simples prestataires, mais des
partenaires à part entière de France Télécom, en participant à la vie de l'entreprise sous
forme d'un soutien social spécifique.

PRESENTATION DU MOUVEMENT

La Fédération regroupe 3 associations régulièrement constituées sous l'égide de la loi de 1901 :

- l'A.F.E.H., Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France
Télécom ;
- l'A.G.E.F. de Nuits Saint Georges, association d'étude et de gestion des œuvres des
familles d'enfants handicapés de La Poste et de France Télécom des Etablissements
de Nuits Saint Georges ;



- l'A.G.E.F. du Pays de Brive, association d'étude et de gestion des œuvres des familles d'enfants handicapés de La Poste et de France Télécom, la Maison d'Accueil Spécialisée de Varetz.

Toutes font partie du secteur Prévoyance et Solidarité reconnu au sein du COGAS de France Télécom.

OBJET DE CETTE CONVENTION

La finalité de cette convention est de confirmer le rôle privilégié que l'entreprise France Télécom accorde à la Fédération en lui confiant la mission d'action sociale pour laquelle les associations qui la composent ont été créées.

Elle concrétise la volonté de France Télécom de s'appuyer sur le savoir-faire de la Fédération et de la soutenir dans son action en faveur des salariés en difficulté.

Le Mouvement représenté par la Fédération est un facilitateur privilégié, tant vis à vis des familles concernées par le handicap, que de France Télécom, et de son personnel.

MISSIONS DES ASSOCIATIONS

Créées au bénéfice direct et personnalisé de la personne handicapée ou de sa famille, ces associations ont pour buts :

- la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles
- l'entraide, la solidarité, l'appui moral et matériel vis à vis des familles qui ont à faire face aux conséquences du handicap dans leur vie quotidienne personnelle et professionnelle
- l'étude des problèmes posés par l'éducation et la réinsertion sociale des personnes handicapées et la recherche de solutions adaptées.

Elles assurent la défense de la cause Famille Handicap et la représentation légitime des Familles concernées par le Handicap au sens de la loi de 1975 sur les Personnes Handicapées.

REALISATIONS DES ASSOCIATIONS

Elles sont au bénéfice direct de la personne handicapée et de sa famille :

- aide personnalisée pour le placement ou l'équipement spécialisé, le conseil juridique ou le soutien de proximité ;
- création de structures spécifiques gérées par des associations :
 - ⇒ Centre d'aide par le travail et Atelier protégé avec foyer et résidences d'hébergement à Nuits ST Georges
 - ⇒ Maison d'accueil spécialisée du pays de Brive
- actions contributives à l'amélioration des conditions de vie : la réservation de places, l'embauche de travailleurs handicapés
- organisation de centres de vacances qui accueillent des personnes handicapées qui ne trouvent pas de place en structure ordinaire

ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION

- A l'écoute des problèmes, la F.A.P.E.H répond favorablement aux demandes des salariés et de l'entreprise
- A travers des enquêtes de besoins, la F.A.P.E.H. et ses composantes **recherchent des solutions**, par l'anticipation et la prévision de besoins nouveaux, notamment en élargissant le périmètre de la mission d'action sociale dévolue à la Fédération et ses associations, pour favoriser la mise en œuvre préalable des structures nécessaires qui doivent préexister pour une satisfaction rapide et adaptée..

Elle entend régulièrement analyser la cohérence de la mission d'action sociale développée selon la politique sociale validée par le COGAS.

LE SOUTIEN DE FRANCE TELECOM

En contrepartie France Télécom :

- accompagne les associations dans leurs missions en leur accordant les moyens de fonctionnement, dans le cadre d'une contractualisation globale ;
- aide les bénévoles dans leurs actions par des aménagements tenant compte des contraintes de service ;
- facilite la sensibilisation du personnel par la diffusion d'informations sur les associations (accès au site AGORA, revues, documents, affiches...).

Fait à Paris le 25 septembre 2002

Pour la F.A.P.E.H.

Le Président
Gilbert LETELLIER

Pour France Télécom SA

Le Directeur des Ressources Humaines
Jean-Marie PATILLOT